



**PROCES-VERBAL DE LA DOUZIEME SEANCE DE LA
POLICE REGION MORGES ANNEE 2015
MARDI 29 SEPTEMBRE 2015 à 20 HEURES
à la salle du Conseil communal de St-Prex**

Excusés :

Marc	Bally	Conseiller	communal	Morges
Rémy	Delalande	Conseiller	communal	Morges
Claudine	Dind-Perrochet	Conseillère	communale	Morges
Jean-Claude	Goy	Conseiller	communal	Morges
Ghislaine	Groeneweg	Conseillère	communale	Buchillon
Maurice	Jaton	Conseiller	communal	Morges
Olivier	Jeanneret	Conseiller	communal	Tolochenaz
Lamrani	Lhassane	Conseiller	communal	Tolochenaz
Michel	Pansier	Conseiller	communal	Lussy-sur-Morges
Vincent	Perruchoud	Conseiller	communal	St-Prex
Lucien	Rey	Conseiller	communal	Morges
Cédric	Schopfer	Conseiller	communal	Morges

Ouverture de la séance :

A 20h05, le Président de la PRM, M. François Ludwig ouvre la séance.

Il salue l'Assemblée et lui souhaite la bienvenue. Il salue également le Capitaine Martin de Muralt, présent.

1. Appel :

Le quorum étant atteint, chaque commune étant représentée, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Assermentation de M. René-Michel Blatti, nouveau délégué de Prévèrenge.
4. Nomination d'un scrutateur suppléant, en remplacement de Mme Nadine Vuillemier.
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2015.
6. Préavis du Comité de direction
N° 04/09.2015 – Budget de l'exercice 2016.
7. Rapport de commission
N° 04/09.2015 – Budget de l'exercice 2016 (les documents suivront par courrier séparé).
8. Communications du Bureau.
9. Communications du Comité de direction
 - Communication N° 03/09.2015 – Séances du Conseil intercommunal 2016.
10. Acceptation des dates des séances du Conseil intercommunal pour l'année 2016.
11. Réponses du Comité de direction aux questions en suspens.
12. Questions, vœux et divers.

Sur la demande du Conseiller Charles Dizerens qui demande des informations par voie d'une interpellation "Véhicules trop bruyants : quels contrôles ? ", un nouveau point 11 de l'ordre du jour devrait être ajouté. Il serait intitulé : Interpellation.

Le point 11 deviendrait le 12, le 12 deviendrait le 13.

Après lecture de l'ordre du jour par le Président avec la modification de l'ajout d'un point 11, d'une interpellation de M. C. Dizerens. **Il est accepté à l'unanimité.**

3. Assermentation d'un nouveau délégué (Préverenges)

Suite à la démission de Mme Nadine Vuilleumier que le Président remercie pour son travail, M. René-Michel Blatti de Préverenges est assermenté en tant que délégué. Le Président lui souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil.

4. Nomination d'un scrutateur suppléant, en remplacement de Mme Nadine Vuilleumier.

Mme Nadine Vuilleumier était scrutatrice suppléante. M. René-Michel Blatti est proposé en remplacement et accepte ce poste qu'il occupe de suite.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2015

Monsieur Marc Bailly est délégué de Morges et non de St-Prex. Le Président ouvre la discussion.

Mme. C. Hodel dit qu'il faut modifier les conclusions de la page 5, concernant le projet des nouvelles infrastructures. Ce sera modifié dans le PV définitif.

Avec quelques petites erreurs de plume, ces modifications seront apportées au procès-verbal définitif et archivé. Le PV est **accepté à la majorité des Conseillers présents et deux abstentions.**

6. Dépôt de préavis

Le préavis du budget a été envoyé à chaque Conseiller et est de suite débattu ce soir.

7. Rapport des commissions

Le Président explique que ce préavis comporte deux amendements. Un concernant le retrait de Fr. 15'000.- dans les charges. Et un concernant le point 4 des conclusions. Il explique que lors du dépôt du budget 2015 et pour les comptes 2014, ce point manquait et qu'il s'agit d'un ajout pour se conformer à des directives préfectorales et cantonales. Il demande également au Codir de veiller à ne pas oublier ce point dans les conclusions des futurs préavis

N° 04/09.2015 Budget 2016

M. A. Cegielski résume le rapport du Budget.

M. D. Buache excuse deux de ses collègues, ce soir.

En ce qui concerne le budget, beaucoup d'éléments ont été repris de l'année dernière. Il y aura quelques changements au niveau du personnel et de l'Hôtel de police. Comme il a été prévu certaines questions, M. M. de Muralt nous présente les nouveaux objectifs de cette réorganisation, ses enjeux et les incidences financières sur la nouvelle organisation. . Actuellement, c'est une phase transitoire. Il y a beaucoup de travail. Le renforcement de l'Etat-Major est nécessaire. Le Codir se rallie aux conclusions du rapport.

La discussion est ouverte sur les explications du Capitaine de Muralt.

M. P. Gemperli demande quel est le lien entre les changements hiérarchiques.

M. M. de Muralt répond qu'il faut assumer lors de certaines fêtes ou manifestations, notamment lors du 1^{er} août ou d'autres manifestations comme Monsanto qui demande énormément de personnels.

M. V. Duvoisin demande si l'engagement de personnel correspond à 2 promotions internes et l'engagement d'un collaborateur. Il demande si cela passera par un autre préavis.

M. M. de Muralt explique qu'un avenir est possible au sein de la Police. Les personnes peuvent monter en grade. Ce qui impliquera l'engagement de personnel par le bas. Ils en sauront plus la semaine prochaine. Deux aspirants seront certainement engagés.

M. A. Cegielski spécifie que dans le budget, il est écrit : engagement d'un officier chef opérationnel, engagement d'un assistant de sécurité publique et de deux aspirants de Police.

Mme A.-C. Aubert demande si mathématiquement, cela fait deux personnes en plus.

M. M. de Muralt répond qu'il y a une évolution dans l'effectif. Et que le total fait plus de trois personnes.

M. D. Buache explique qu'aux niveaux des aspirants, il y a un double jeu, il faut prévoir des départs et des remplacements à l'interne et équilibrer avec des gens en formation. Dans les promotions, au cas où un sous-officier passe à officier, il devra suivre une formation. Un équilibre est à trouver au niveau des engagements.

Mme C. Tinguely demande s'il y a des tâches au niveau de la Police du commerce ou de la signalisation, est-ce que ces dernières seraient faites par des ASP ?

M. M. de Muralt répond que cela a changé et que les ASP étaient sous les services généraux et maintenant ils sont sous la conduite du chef prévention voie publique. Le chef opérationnel pilote son petit monde et engage le personnel qu'il lui faut.

M. H. Nusbaumer demande si lors de manifestations, la signalisation routière est faite par des effectifs propres ou si tout le monde s'y met.

M. M. de Muralt répond que cela dépend des manifestations. Normalement, il y a le personnel adéquat, mais lors de grande manifestation comme « Monsanto », il a fallu mettre un monde incroyablement important. De plus, ils sont collègues et se dépannent entre eux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous passons aux amendements.

Le rapport de la commission comporte formellement un amendement et en plus une modification des conclusions du préavis par un point supplémentaire No 4. Ce sont donc deux amendements que nous devons traiter.

Amendements

La commission des finances, d'entente avec le Comité de direction, vous propose l' amendement suivant :

amendement N° 1

De corriger le compte 60000.3155.02 Achat véhicule de police comme suit :

- Suppression du montant de CHF 15'000.00 dans les charges.

En conséquence, il faut corriger également les montants des points Nos 1 et 2 des conclusions du rapport comme suit :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2016, représentant des charges à hauteur de CHF 11'686'950.00 (*au lieu de 11'701'950.00*) et des recettes pour un montant de CHF 5'270'200.00. La différence, représentant un excédent de charges de CHF 6'416'750.00 (*au lieu de 6'416'750.00*) entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2016, représentant des charges à hauteur de CHF 4'230'200.00 (CHF 15'917'150.00 – CHF 11'686'950.00 *au lieu de 15'932'150.00 – 11'701'950.00*) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'706'900.00 (charges), CHF 3'300'500.00 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 310'000.00 (charges), CHF 68'000.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 23'000.00 (charges), CHF 17'000.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 1'800.00 (charges) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 3'000.00 (charges), CHF 800.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.

La commission, à l'unanimité, accepte le budget des activités communes de la Police Région Morges et prend acte des budgets des tâches par contrat de droit administratif.

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Cet amendement est accepté à l'unanimité

Amendement N° 2 : "Ajout de la phrase au point 4 des conclusions du préavis" :

« de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune. »

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Cet amendement est accepté à l'unanimité

Le Président ouvre alors la discussion sur l'ensemble du préavis du budget 2016.

M. H. Nusbaumer demande si nous avons des comparaisons de gestion de Police avec le reste du Canton.

M. A. Cegielski répond qu'il est très difficile de faire des comparaisons. Il n'y a pas de règles de Police.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du budget ordinaire 2016 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2016, représentant des charges à hauteur de CHF 11'686'950.00 et des recettes pour un montant de CHF 5'270'200.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 6'416'750.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2016, représentant des charges à hauteur de CHF 4'230'200.00 (CHF 15'917'150.00 – CHF 11'686'950.00) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'706'900.00 (charges), CHF 3'300'500.00 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 310'000.00 (charges), CHF 68'000.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 23'000.00 (charges), CHF 17'000.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 1'800.00 (charges) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 3'000.00 (charges), CHF 800.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. Le vote du budget de chaque commune étant réservé ;

4. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

8. Communications du bureau

Le Président souhaite un prompt et complet rétablissement à M. R. Burri, excusé pour maladie.

9. Communications du CODIR

M. J.-F. Person donne quelques nouvelles concernant l'Hôtel de Police dont la mise à l'enquête s'est terminée. Il y a eu des oppositions qui ont été transmises à l'architecte. Les motivations des oppositions sont, entre autres, les suivantes : abattage d'un arbre, construction jugée trop proche d'un bâtiment historique. La Municipalité de Morges devra se prononcer sur ces oppositions.

M. D. Buache signale que lors de la création de la PRM, aucun plafond d'endettement n'a été formulé. Un plafond d'endettement s'avère nécessaire pour le fonctionnement courant de l'association, ceci pour couvrir tous les engagements comptables apparaissant au passif en fin d'exercices annuels. Pour créer ce fond d'endettement, il y a lieu de modifier les statuts. Le plafond de cet endettement se situera à Fr. 3'500'000.-. Un préavis sera mis en consultation auprès de chaque Conseil et accepté ou refusé par les 6 Conseils communaux. Le bureau de chaque Conseil communal respectif devra nommer une commission.

10. Acceptation des dates des séances du Conseil intercommunal pour l'année 2016.

Les dates prévues sont les suivantes :

24 novembre	2015 à 20h00
29 mars	2016 à 20h00
31 mai	2016 à 20h00
27 septembre	2016 à 20h00
29 novembre	2016 à 20h00

Le Président explique qu'il est prévu par notre règlement (art.68) que le vote sur la gestion doit intervenir avant le 31 mai. Si nous votons le 31 mai, date prévue en 2016, cela serait trop tard. De manière à éviter cette illégalité, le Président met en discussion cette date qui pose problème.

Mme C. Hodel signale que la date du 29 mars 2016, aussi choisie pour 2016 se trouve le mardi de Pâques et en pleines vacances scolaires. De plus, le 31 mai se passerait juste avant la séance du Conseil communal de Morges. Il avait été décidé de ne pas mettre de séance de PRM la même semaine que les séances du Conseil communal de Morges.

Mme A. Garraux explique que tous les membres impliqués dans plusieurs Conseils ont parfois 3 séances par semaine. Elle soutient Mme C. Hodel dans l'idée de ne pas mettre des dates lors des vacances scolaires.

M. C. Dizerens demande que ces dates soient discutées lors du prochain Conseil Intercommunal, le 24 novembre.

M. A. Cegielski demande de ne pas oublier la commission de gestion qui doit travailler dans les délais.

M. D. Buache dit que le mardi se trouve être un bon jour puisque tous les Conseillers ici présents font forcément partie d'un Conseil communal.

Suite à une consultation de l'Assemblée, le mardi est bien le jour adéquat.

Et par 17 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, il est décidé de reporter la discussion sur ces dates lors du prochain conseil intercommunal.

11. Interpellation

Interpellation Charles Dizerens, déposée et développée au Conseil intercommunal de la PRM du 29 septembre 2015 (Art. 55 du règlement).

Il est appuyé par plus de 5 membres.

M. Dizerens développe son interpellation de la manière suivante :

« Véhicules trop bruyants : Quels contrôles ?

Les véhicules qui présentent des niveaux élevés de bruit ont augmenté ces dernières années, c'est plus particulièrement le cas des voitures de grande puissance, de nouveaux véhicules tels les quads et certains deux roues-motorisés.

L'augmentation du nombre de deux roues motorisés (ci-après les motos) est un phénomène marqué, avéré et continu.

Parmi les effets positifs de cette augmentation de motos, on mentionnera une occupation moindre de l'espace public (par rapport aux voitures), un parcage facilité, et, surtout, la possibilité de se jouer des bouchons surtout en ville. Ajoutons encore des prix nettement inférieurs que ceux des voitures.

Parmi les effets négatifs, les deux principaux problèmes sont ceux du bruit et de la pollution de l'air. Contrairement aux voitures dont les carrosseries protègent mieux le moteur et sont moins bruyantes qu'avant, le moteur des motos est peu protégé. D'ailleurs la norme de bruit à ne pas dépasser s'appliquant aux motos est de 80 décibels, alors qu'elle se situe à 75 décibels pour les voitures. La loi autorise également des émissions polluantes plus élevées pour les motos que pour les voitures.

S'agissant du comportement des conducteurs, la grande majorité a choisi un véhicule peu bruyant et une conduite discrète et respectueuse. D'autres, une petite minorité, considèrent les rues de notre région comme un circuit de course. Ils ont une conduite faite de fortes accélérations particulièrement bruyantes (moteur tournant à un régime élevé). Ils ont souvent "trafiqué" leur pot d'échappement dans le but précisément de faire le plus de bruit possible.

Certains conducteurs se font même monter un déviateur de décibel Killer, bouton au guidon permettant de faire du bruit comme l'expliquait un spécialiste de l'Office de la circulation fribourgeoise dans l'émission "On en parle" de la RTS du 9 avril dernier.

A noter qu'un pot d'échappement "trafiqué" modifie la combustion, et donc la pollution engendrée est beaucoup plus élevée. De nuit une seule moto "maquillée" peut réveiller des dizaines de personnes en ville.

Le bruit engendré par les véhicules bruyants ne fait plaisir qu'à celui qui le provoque. Or *"il est interdit de faire du bruit sans nécessité"* selon les règlements de police.

C'est ainsi que la Police de Lausanne a lancé dès le 29 avril 2015, journée nationale contre le bruit, une campagne de prévention contre les comportements bruyants des conducteurs et les modifications de véhicules. Dans un premier temps, elle sensibilisera automobilistes et motards. Par la suite, les contrevenants seront dénoncés.

Quant à la Police de l'Ouest lausannois (POL), elle effectue chaque année depuis 2012 une campagne de lutte contre le bruit. Cette année sa campagne a pour slogan *"Moins de décibels pour un respect mutuel"*. Selon la POL, ces campagnes semblent porter leurs fruits.

Je pourrai citer à ce sujet plusieurs courriers des lecteurs, retenons celui paru dans le journal 24 Heures du 24 août 2014 d'un habitant de l'avenue Paderewski à Morges, je cite en abrégé :

...Certaines motos - surtout les choppers (styles motos anciennes) - provoquent, le week-end particulièrement, des nuisances considérables, notamment par leurs accélérations, l'avenue Paderewski étant rectiligne. Comme en plus ça résonne, la gêne est certaine... Fin de citation.

Ainsi, il me paraît que des campagnes de prévention dans un premier temps, assorties dans un deuxième temps de sanctions, inciteraient les motocyclistes et les autres conducteurs de véhicules très bruyants à modifier leur comportement.

Les contrôles de vitesse sont fréquents et efficaces. Des contrôles des niveaux sonores sont tout aussi importants et seraient également efficaces.

La diminution du bruit à la source, et donc le confort de centaines voire de milliers d'habitants de notre région en serait grandement amélioré, sans que ces mesures ne coûtent cher, à la différence des autres mesures généralement retenues (revêtements phono-absorbants, parois anti-bruit et fenêtres isolantes). Il s'y ajouterait également une diminution de la pollution de l'air à laquelle les habitants du centre-ville ou des centres villageois sont plus particulièrement exposés.

Raisons pour lesquelles, je me permets de poser les questions suivantes au CODIR :

1. La PRM effectue-t-elle des contrôles du niveau sonore produit par les motos et autres véhicules particulièrement bruyants ? Si oui, à quelle fréquence et avec quelles conséquences (type et nombre de sanctions notamment) ? Si non, pour quelles raisons et depuis quand ? Cas échéant, est-il envisagé de recourir de nouveau et de manière régulière à ce type de contrôles ?
2. La PRM effectue-t-elle des contrôles liés aux modifications des pots d'échappement de ces véhicules et en particulier des motos ? Si oui, à quelle fréquence et avec quelles conséquences (type et nombre de sanctions notamment) ? Si non, quelles en sont les raisons ?

3. Quelles mesures pourraient être prises par la PRM en collaboration avec les Municipalités afin de limiter le bruit des véhicules bruyants à la source, tels que préconisées par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), afin de protéger la population des nuisances sonores excessives et de la pollution accrue qui en découle ?
4. Si les mesures telles que mentionnées ci-dessus (contrôles et sanctions) n'étaient pas suffisantes ou difficiles à réaliser, quelles autres mesures seraient envisageables ?

Je remercie d'avance le CODIR pour les réponses qu'il apportera au Conseil intercommunal.
Charles Dizerens, délégué du Conseil communal de Morges au Conseil intercommunal PRM. »

M. D. Buache dit que le Codir répondra lors du prochain Conseil.

12. Réponses du Codir aux questions en suspens

Il n'y a pas de questions en suspens.

13. Questions, vœux et divers

M. H. Nusbaumer signale que lors d'accident sur l'autoroute, les automobilistes prennent la route du lac et n'hésitent pas, à Préverenges, de remonter rapidement la route de Lausanne qui est un sens interdit à 20 km/h. Il demande que des contrôles soient effectués et d'amender fortement ces gens afin de les dissuader d'agir ainsi.

M. D. Buache prend acte et répondra le 24 novembre.

M. P. Gemperli demande pour quelles raisons, la PRM a organisé une conférence au sujet du « printemps arabe » et pourquoi il a été invité. Il demande quel est le lien avec la PRM et pourquoi ils organisent ce genre de conférence

Le Président demande dans quel cadre il a reçu cette invitation.

M. P. Gemperli dit qu'il l'a reçue par mail de Mme Pili Perez.

M. A. Cegielski y a participé en temps que membre de la commission de gestion.

M. M. de Muralt explique que chaque année, ils choisissent un thème d'actualité. L'année passée, c'était sur l'organisation des Polices en Europe, l'année d'avant sur les renseignements criminels et cette année, un thème lié à l'actualité internationale. Les membres invités étaient la commission de gestion, les Syndics et M. P. Gemperli au niveau de porte-parole des musulmans en Suisse. Ces soirées sont organisées afin de partager un débat de haute importance autour d'un apéritif dinatoire. Il y a différents conflits dans le monde et c'était vraiment de la culture générale. Tous les collaborateurs de la PRM étaient invités et cela peut être très intéressant lorsqu'il y a des tensions dans les centres de requérants d'asile, comme à Préverenges, par exemple. Avec les réseaux sociaux, cela pourrait vite s'enflammer. C'est dans un état d'esprit ouvert que ce débat a eu lieu et était très intéressant.

M. P. Gemperli remercie pour l'invitation et comprend mieux.

M. C. Dizerens dit que grâce à la perspicacité de la Commission chargée de l'étude du budget 2016 nous avons appris, dans son rapport que sous le compte 60000.3185.07 "Nouvel Hôtel de police et divers", un montant de charges de CHF 40'000.00 est destiné au financement d'un mandat d'accompagnement pour réviser la convention collective de travail. Les travaux ont déjà commencé. D'où sa question au CODIR : ne pense-t-il pas que ce genre d'information aurait pu faire l'objet d'une communication ad hoc au Conseil avant qu'on la découvre de manière dérobée par une demande de financement ?

M. E. Züger répond que c'est une question délicate. Il faut laisser les partenaires sociaux travailler entre eux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Il est 21h40 lorsque le Président clôt la séance.

Le Président
François Ludwig

La Secrétaire
Claude de Titta